

**VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Je soussignée, greffière de la Ville, avise les citoyens concernés que le conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a adopté le règlement suivant :

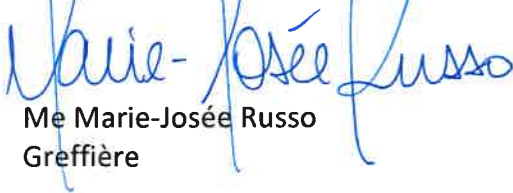
**Règlement numéro 690-1 (Adopté le 8 février 2023)**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 690 RÉVISANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 671 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Service du greffe à l'hôtel de ville, situé au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux et qu'il a reçu toutes les approbations nécessaires.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.

  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Russo  
Greffière